

LE POLITIQUE

MUNICIPAL, PROVINCIAL ET NATIONAL.

ANGLETERRE.

Londres, le 25 novembre. — L'agitation dont nous avons parlé hier, dit le *Courier*, comme s'étant manifestée partout dans le pays, continue. L'alarme devient générale. La plupart des résolutions et adresses votées en Ecosse, disent que la prospérité a accompagné l'administration de la réforme, et qu'elle serait compromise par les torys. Le langage contre le duc dans ces assemblées est très-violent. Nous devons répéter qu'il faut que le gouvernement soit établi sur des bases fixes; le peuple doit savoir s'il a dans le duc de Wellington un ennemi de la réforme, ou si maintenant il se range sous ses drapeaux.

— Les journaux sont remplis de comptes-rendus des assemblées soit privées soit convoquées par les autorités locales, à l'effet de voter des résolutions et des adresses pour exprimer le mécontentement du peuple sur le changement de ministère.

— Les journaux tories eux-mêmes trouvent que par suite de l'adresse des membres du parlement de la capitale, à leurs électeurs, la dissolution du parlement est devenue nécessaire.

— Le parlement a été prorogé aujourd'hui à trois heures de relevée, avec les formalités ordinaires, au 16 décembre. La cérémonie a eu lieu dans la bibliothèque de la chambre des lords, qui avait été disposée à cet effet.

— M. Bulwer vient de publier une brochure sous le titre : *Lettre à un des ministres de l'ancien cabinet sur la crise actuelle*. Dans cet opuscule, l'auteur raconte avec simplicité et force, les circonstances sous lesquelles le changement ministériel a eu lieu, et d'après lesquelles ce changement doit être jugé par le peuple. Il combat victorieusement les prétextes dont se servent les tories pour défendre cette mesure ou masquer leurs projets futurs.

— On lit dans le *Globe* : Nous pouvons garantir l'exactitude de ce qui suit :

« Dimanche dernier, le duc de Wellington fit appeler chez lui deux notables de la cité, l'un ancien membre du parlement pour la cité, et l'autre un des gouverneurs de la banque. Il les informa que le renvoi de la dernière administration était totalement l'œuvre du roi qui était alarmé de la perspective des empiétements étendus que la partie libérale du cabinet méditait contre l'église irlandaise, et qui aurait été probablement effectué, lors de la réunion du parlement, et que, pour les empêcher, le roi, d'accord avec la déclaration qu'il avait faite aux évêques, était déterminé à interposer sa prérogative. Le duc ajouta que, consulté sur le meilleur mode de remplir les desirs de S. M., il avait suggéré qu'il était nécessaire, depuis l'adoption du bill de réforme, que le premier ministre fût membre de la chambre des communes, et qu'il avait recommandé sir Robert Peel comme l'homme public le plus propre à être chargé de la formation d'un nouveau ministère.

« Le duc désapprouva les promesses politiques en général et blâma particulièrement le dernier ministère, pour avoir fait de nombreuses promesses (*pledges*) qu'il n'avait pu remplir qu'en partie. Il ajouta que, s'il y était même disposé, il ne donnerait pas de promesse, sir R. Peel ayant exclusivement reçu de S. M. *carte blanche* pour adopter dans la composition de la nouvelle administration telles mesures qu'il jugerait compatibles aux intérêts du pays. »

City article du Courier : Le sentiment d'inquiétude au sujet des arrangemens ministériels, commence à prendre un caractère sérieux et général et la conséquence en a été que les affaires ont

été très lourdes dans les consolidés, qui sont descendus à 91 1/4; cette baisse a eu un effet semblable sur ceux des fonds étrangers dans lesquels les spéculations sont les plus importantes, principalement sur les espagnols, cependant le *Globe* attribue ces mouvemens retrogrades et le calme qui a régné à la bourse, simplement à une rareté temporaire d'argent.

Extrait de la *Gazette* de Londres (journal officiel).

« Il a plu au roi de faire expédier et sceller du grand sceau du royaume-uni de la Grande-Bretagne et de l'Irlande, des lettres patentes nommant et constituant Sa Grâce, Arthur, duc de Wellington, chevalier de l'Ordre de la Jarretière; James, comte de Rosslyn; Edward, lord Ellenborough; William, lord Maryborough; le très honorable sir John Beckett, baronet; et Joseph Planta, écuyer, commissaires pour remplir les fonctions de trésorier de l'échiquier, et de lord haut trésorier d'Irlande.

Les magistrats de la ville de Glasgow ont signé l'adresse ci-après. Elle ne peut manquer d'exciter l'intérêt comme représentant l'opinion du corps municipal du grand centre commercial de l'ouest de l'Ecosse. Des adresses semblables ont été signées à Leith et à Perth.

ADRESSE DE GLASGOW.

Nous, les loyaux sujets de V. M. le lord prévost, les magistrats et le conseil de la ville de Glasgow, assemblés en conseil, prenons la liberté d'approcher de V. M., pleins de dévouemens, pour lui exprimer nos regrets qu'elle ait retiré sa confiance de ses anciens ministres.

Les nombreuses réformes si heureusement conduites, avaient inspiré confiance dans le gouvernement de la réforme, dans la bonté de ses principes, et la fixité de sa politique.

Sous cette confiance, les manufactures et le commerce florissaient, la nation jouissait des bienfaits de la paix, et se réjouissait dans la perspective de l'avenir.

Les progrès de l'opinion, dont la direction des derniers ministres de V. M. nous donnaient l'espoir d'obtenir bientôt les autres améliorations réclamées dans nos institutions.

La nouvelle que V. M. a appelé dans son conseil un homme que son éducation et ses habitudes rendent inhabiles à apprécier les sentimens et les intérêts de la nation, un homme que ses relations avec le parti opposé à la réforme doivent exclure du gouvernement d'un peuple libre, cette nouvelle a répandu la tristesse dans la ville, et a fait naître une vive appréhension des maux qui peuvent découler de la défiance du gouvernement et du mécontentement de la nation.

Nous venons supplier V. M. de ne pas placer sa confiance dans un homme opposé à la réforme, et de rappeler dans son conseil les seuls hommes sur lesquels le peuple peut se reposer, et qui par l'adoption des réformes constitutionnelles ont prouvé qu'ils comprennent les vrais intérêts du pays.

Signé du sceau de la cité de Glasgow, conformément à la résolution prise au conseil communal le 21 novembre 1834.

Williams-Mitts, prévôt.

FRANCE. — Paris, le 26 novembre.

ELECTIONS MUNICIPALES DE PARIS.

Beaucoup des candidats de l'opposition ont approché assez de la majorité pour espérer de l'atteindre au second tour de scrutin.

M. Arago a été nommé, M. Laffitte a obtenu un grand nombre de voix, et peut être élu au ballottage.

COURS DES PAIRS.

La cour des pairs s'est réunie aujourd'hui à midi et demi.

MM. les pairs étaient aussi nombreux qu'hier. Après l'appel nominal, M. Girod de l'Ain a continué la lecture du rapport.

Trois heures de lecture n'ont point suffi pour terminer le paragraphe relatif à Lyon.

Le rapport expose jour par jour et pour ainsi dire heure par heure, les mouvemens de la troupe et des insurgés.

Il affirme que toutes les sociétés secrètes avaient des représentans à Lyon, et il cite comme preuve de cette assertion une proclamation où toutes sont désignées, à commencer par les *francs maçons*.

Le rapport ne mentionne que 62 insurgés lyonnais. Les autres étaient étrangers, Anglais, Polonais, Italiens.

La plus grande unanimité a présidé à cette tentative. Preuve, ajoute le rapport, que le plan était dressé d'avance, et que l'exécution avait une direction suprême.

Tout s'est bien passé hier au soir à la Porte Saint-Martin. *Pinto* a été applaudi, mais on s'est bien gardé de redemander le mot injurieux dont le ministère avait demandé la suppression. Nous félicitons le public de n'avoir pas franchi les bornes des convenances et d'avoir observé la tenue qui convient à des citoyens soumis aux lois et respectant la tranquillité publique. Les mots : *à bas Philippe* ont été supprimés, et ceux de *amnistie amnistie générale*, ont été remplacés par ceux-ci : *grâce, grâce générale* !

— Il est plus que jamais question de propositions faites par la Prusse pour la conclusion d'un traité de commerce avec la France. Déjà, sous le ministère de M. de St-Cricq, de pareilles propositions avaient été faites et n'avaient été suivies d'aucun résultat.

— On annonce positivement que lord Granville a envoyé sa démission au duc de Wellington.

— Entre tous les journaux, l'un des plus naïfs est sans contredit le *National*. Dernièrement il avouait ingénument que le système suivi jusqu'à ce jour par le gouvernement pouvait seul sauver la monarchie. Aujourd'hui il soutient que l'opposition, quelle que soit sa nuance, gravite nécessairement vers la république.

— L'annonce du *Don Juan d'Autriche* de M. Casimir Delavigne a eu un funeste résultat pour un de nos jeunes poètes, M. Drouineau, retiré depuis quelques mois à La Rochelle, par suite d'une maladie mentale. Les soins de sa famille et l'influence de l'air natal avaient presque entièrement calmé le dérèglement de ses idées, lorsqu'à la lecture d'un journal qui publiait la mise à l'étude du nouvel ouvrage de M. Delavigne, sa raison l'a une seconde fois complètement abandonné. M. Drouineau avait, depuis trois ans, un *Don Juan d'Autriche* reçu à la Comédie Française, et il comptait sur sa représentation prochaine, lorsque cette nouvelle est venue détruire ses espérances de succès.

— M. Dupuytren se propose de fonder, à l'école de médecine, une chaire d'anatomie pathologique à ses frais. Il paraît que cette fondation aura lieu du vivant même de M. Dupuytren, et qu'un capital de 200,000 fr. est affecté à cet objet. Il reste à savoir maintenant si le conseil de l'université autorisera l'école à accepter cette fondation, et s'il n'élèvera pas quelques difficultés sur la manière dont le professeur devra être nommé. D'après l'ordonnance de 1830, ce serait au pouvoir à nommer directement et sans concours à cette chaire de création nouvelle

Nous doutons que le fondateur consente à la voir occuper autrement que par suite d'un concours.

— Isaac Salomon avisa un jour sur la place des Victoires ; à la porte de M. Chaulet, un casier plein de ballots soigneusement ficelés et bien étiquetés. Il s'approche, le regarde, il en convoite deux, pas trop gros, pas trop lourds et faciles à détourner. Mérimos à teindre, lit-il sur l'enveloppe. Voilà mon affaire, se dit-il en lui-même, et avec une dextérité remarquable il soulève les deux paquets, les place sous sa redingotte et fuit ; mais un agent veillait qui l'a bientôt rejoint, le saisit et le mène devant le commissaire.

— D'où proviennent les paquets dont vous êtes chargé ? dit ce magistrat. Monsieur, répond avec aplomb Isaac Salomon, c'est du mérinoche que che horte chez le teinturier ; et, continuant avec son accent étranger, c'est une calomnie, les pa-vardages que monsieur vous fait quant au rapport de moi.

Examinons, dit le commissaire. On ouvre les ballots ; c'était du foin. Je suis floué ! s'écrie Salomon ; mais c'est une abomination, mettre du foin dans des ballots, c'est tromper la bonne foi publique.

Aujourd'hui encore, sous l'empire de ce mouvement d'indignation, Salomon venait répéter au tribunal : mettre ainsi à la portée du public des ballots pleins de foin ; c'est tromper la bonne foi publique !

Il a été condamné à 3 mois de prison.

BELGIQUE.

CHAMBRE DES REPRESENTANS.

Séance du 27 novembre. — La parole est à M. Zoude, rapporteur de la commission chargée de l'examen du projet de loi relatif à un crédit supplémentaire demandé par M. le ministre de l'intérieur.

La commission après avoir mûrement examiné le projet, en propose l'adoption. L'époque de la discussion est fixée plus tard.

LOI COMMUNALE.

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion de la loi communale.

On en est resté à l'art. 86 de la section centrale, chap. 2, des attributions du collège des bourgmestres et échevins. Le ministre s'y rallie.

Divers amendemens sont déposés par MM. Verdussen, Gendebien et Dumortier.

Celui de M. Verdussen a pour but de déclarer que les collèges des bourgmestres et échevins ne pourront jamais délibérer, si la majorité des membres n'est présente.

Celui de M. Gendebien tend à faire déclarer que, dans aucun cas, le bourgmestre n'aura voix prépondérante.

Et enfin celui de M. Dumortier a pour objet d'accorder voix prépondérante au bourgmestre dans certains cas seulement.

M. Jalien, par motion d'ordre, propose que l'on discute séparément chaque amendement.

Cette motion d'ordre est adoptée.

L'amendement de M. Verdussen est ensuite adopté.

On passe au second paragraphe. M. le ministre de l'intérieur propose une nouvelle rédaction :

« Les résolutions sont prises à la majorité des voix. En cas de partage, le collège remet l'affaire à une autre séance, à moins qu'il ne préfère appeler un membre du conseil, dans l'ordre d'inscription au tableau. Cependant si la majorité reconnaît l'urgence, la voix du bourgmestre est décisive.

Après une double épreuve, la chambre adopte cette rédaction.

Le troisième paragraphe de l'article est mis aux voix et rejeté.

L'art. 86 ainsi amendé est adopté.

La chambre adopte ensuite les 5 premiers paragraphes de l'art. 87, et renvoie la séance à demain.

La séance est levée à 4 heures 3/4. Demain séance à une heure.

LIEGE, LE 28 NOVEMBRE.

BULLETIN.

Un journal de Bruxelles dont on peut regarder les opinions comme l'expression d'une grande partie de la nation, s'étonne et s'afflige de voir les attaques de certaines feuilles contre le projet de M. Zoude, projet qui, au moins a le mérite de chercher à mettre les producteurs nationaux en possession de marché intérieur. Ce journal établit très bien l'inconséquence, au moins d'apropos, qu'il y a dans ce ton cavalier avec lequel on traite une industrie à peine ralliée au gouvernement ; dans un moment où une crise extérieure peut donner à l'irritation de cette industrie, une gravité malheu-

reuse. C'est ainsi que les circonstances se chargent de justifier, à chaque instant, la politique d'aveuglement et de prévoyance de l'ancien cabinet.

Cette politique voulait consolider la révolution en sortant des routes révolutionnaires, et dans cette marche elle a été constamment calomniée, entravée par les passions aveugles et malfaisantes. Que diraient aujourd'hui les écrivains qui dédaignaient de si haut la politique de fusion, si Guillaume allait réclamer auprès des puissances ses anciennes possessions au nom d'un parti dont les idées partiales d'une certaine opposition, ont retardé la conquête définitive.

En effet, si notre ex-roi peut trouver encore un prétexte de parler de la nationalité de sa cause, c'est que les idées industrielles de l'administration précédente n'ont pu recevoir encore tout leur développement : par une étrange contradiction, ceux qui exprimaient le plus de frayeur de l'orangisme étaient précisément ceux qui refusaient de neutraliser le principe de ses hostilités, les plaintes exagérées ou non de l'industrie.

Ce qui était nécessaire dans la prévision d'une crise extérieure possible, l'était encore plus dans les circonstances ordinaires comme moyen d'arriver à une solution de nos différends avec la Hollande. L'opposition, pour fléchir l'opiniâtreté de Guillaume, s'est constamment égarée à la recherche de moyens impraticables, et d'ailleurs sans effet, sur l'esprit de ce roi. Elle n'a jamais eu qu'une idée, une agression contre la Hollande, tandis que c'est la défection de son parti en Belgique, comme la défection de l'opinion dans son propre pays, qui seule pouvait lui arracher des concessions, sa force étant tout entière dans la fidélité de ses partisans dans les deux pays.

Si l'on veut détruire dans les esprits toutes les défiances sur le sort de la révolution, il est urgent de ne pas la regarder comme un champ exploité par un parti et dont la mission consisterait en places. Il est plus que temps d'en finir avec le système des catégories. De toutes les choses odieuses, la plus sotte aujourd'hui serait une pensée d'oppression : et puis, copier est-ce une chose si difficile ?

Nous disions hier que les élémens d'opposition au ministère de lord Wellington, nous semblaient s'accroître de jour en jour. Les dernières nouvelles d'Angleterre sont venues confirmer nos conjectures. Les journaux qui se sont montrés favorables à la nouvelle administration ne dissimulent plus l'état d'agitation du pays. Le *Courier*, lui-même, paraît tout prêt à sonner l'alarme. Nous avons déjà mentionné plusieurs adresses hostiles à lord Wellington, et entre autres celles du corps municipal d'Edimbourg et de la députation de la ville de Londres. Aujourd'hui ce sont les magistrats de Leith, de Perth et de Glasgow qui se prononcent contre les torys. Il est évident que l'opposition devient de plus en plus formidable. Les amis de la liberté verront avec satisfaction qu'elle procède avec calme et paraît devoir demeurer dans les voies de la légalité. Si lord Wellington doit échouer, comme lors de la retraite de Grey, ce ne sera point cette fois devant des symptômes d'insurrection : il succombera par la seule force des lois constitutionnelles.

Nous avons indiqué, il y a quelque temps, les lieux d'emplacement de tous les régimens de notre armée ; voici maintenant l'indication des quartiers-généraux et des généraux qui la commandent :

Brigade d'avant-garde. — Quartier-général : Liège ; commandant : le général de brigade Magnan.

Première division. — Commandant provisoire : le général Brias ; quartier-général : Louvain ; première brigade, le général Denarp, à Louvain ; 2^e idem : commandant provisoire : le colonel Hardy, à Namur ; brigade de cavalerie, commandant provisoire : le colonel Spaey, à Louvain.

Deuxième division. — Commandant : le général de division Goethals ; quartier-général : Malines ; première brigade : le général Vandebroek, à Anvers ; 2^e idem : le général Lolivier, à Malines ; brigade de cavalerie : le général de Marneffe, à Malines.

Troisième division. — Commandant : le général Davivier ; quartier-général : Mons ; première brigade : le général Gérard, à Gand ; 2^e idem : le général Malherbe, à Tournay ; cavalerie de réserve : à Tournay.

Les généraux de brigade Moltzberger et de Mahieux, qui étaient tous deux en disponibilité, viennent d'obtenir leur pension de retraite.

— On annonce que le 4 décembre, on posera la première pierre du pont de la Boverie. Il y aura à cette occasion, une cérémonie à laquelle les autorités assisteront.

— La cour de cassation a prononcé hier, dans l'affaire du sieur Habran, curé de Ciney ; prévenu d'avoir donné la bénédiction nuptiale à deux personnes non-mariées civilement ; elle a, par un arrêt longuement motivé et dont nous donnerons le texte, décidé que l'article 199 du code pénal n'était pas abrogé par l'arrêté du gouvernement provisoire du 16 octobre 1830, sur la liberté de conscience et des cultes ; elle a, en conséquence, cassé et annulé le jugement rendu en degré d'appel par le tribunal de Namur qui, en acquittant le curé de la prévention, a fait une fautive application de la loi. Cette affaire a été renvoyée devant la cour d'appel de Liège, chambre des appels correctionnels.

— Les journaux hollandais, date du jour ne contiennent pas de nouvelles politiques intéressantes. Le *Handelsblad* en reproduisant l'article du *Courrier belge* dont nous avons parlé avant-hier et dans lequel on annonce que les régimens placés sur les frontières de la Hollande ont reçu du renfort et qu'il règne un mouvement dans l'armée hollandaise, ajoute : nous sommes à même de démentir formellement la première aussi bien que la seconde partie de la nouvelle dont le *Courrier* régale ses lecteurs.

— On lit dans le *Messenger de Gand* :

« Un vol audacieux, accompagné de circonstances à peu près semblables au crime commis l'année dernière à Melle, et dont les enfans de Bakker furent victimes, vient de se renouveler encore cette nuit.

« Quatre brigands se sont introduits dans la demeure du nommé Vandevyvere, cultivateur, à Melle. L'un d'eux se trouvait devant son lit, armé d'un bâton ; un autre, qui déjà s'était emparé d'un fusil placé au chevet de son lit, tenait en joue le malheureux cultivateur, le troisième brigand était auprès de la porte : tandis que le quatrième s'emparait de tout ce qui se trouvait dans l'armoire.

« L'argent provenant d'une pièce de terre récemment vendue, celui d'une bête grasse et d'autres denrées, les effets d'habillement, le linge, bijoux, tout a été emporté. Le malheureux Vandevyvere a été assailli ensuite dans son lit à coups de poings ; on a jeté sur lui toutes ses literies, pour l'étouffer ou pour le mettre dans l'impossibilité de ne rien voir. »

— Une machine énorme, du poids de 18,000 livres, dit-on, de 100,000 fr. et posée sur un énorme tronc d'arbre, traîné sur des roues faites exprès par 8 ou 10 chevaux, a traversé hier (24) Valenciennes, venant de la Belgique. Cette machine n'a pu entrer par la porte de Mons ; nouveau cheval de Troye, on a vu le moment qu'il fallait abattre un pan de mur pour l'introduire à Valenciennes, mais après des mesures prises, on a vu qu'elle pouvait passer par la porte du Quesnoi. Entrée en ville, un nouvel embarras s'est présenté ; il s'agissait de la faire sortir et la porte de Paris n'était pas assez large pour lui livrer passage. On a dû couper les deux oreilles de la machine pour en opérer l'extraction de la ville. Cette chaudière-monstre est destinée à une des nouvelles usines de Denain. (*Echo de la Frontière.*)

— On écrit d'Anvers, le 26 novembre :

« On vient de rendre en France le plus éclatant hommage à Rubens, ce géant de la peinture considéré comme coloriste et sous le rapport de la richesse et de la fougue de l'imagination. Le roi des Français a ordonné que les 21 tableaux formant la galerie de Médicis, seraient exécutés en tapisserie par la célèbre galerie des Gobelins. Ce procédé lorsqu'on emploie la haute lice et la laine seule-

ETAT-CIVIL DE LIEGE, Du 27 NOVEMBRE.

Naissances : 6 garçons, 3 filles.

Mariages 14. savoir : Entre Jean Egide Guillaume Vandermeer, cordonnier, à Tongres, veuf d'Anne Marie Fiermain, et Lucie Lonay, couturière, rue des Tanneurs. — Henri Joseph Auguste Lonay, pontonnier, rue des Tanneurs, et Anne Hubertine Rassenfosse, à Grivegnée. — Joseph Etienne Renard, peintre, à Limbourg, et Marie Jeanne Laurence Dewandre, négociante, rue St. Severin. — Isidore Joseph Soyeur, domestique, à Villers-le-Temple, et Marie Anne Vranken, domestique, rue St. Gangulphie. — Pierre Dossin, musicien ambulant, à Elicem, et Elisabeth Deville, rue St. Eloy. — Martin Joseph Delbouille, teinturier, à Mons, et Catherine Titulie Françoise Lesuisse, fille de boutique, sous la petite Tour. — Jacques Joseph Depotier, boucher, faubourg Ste. Marguerite, veuf d'Agnes Joseph Defrance, et Marie Anne Honoré, en Pêcheurue. — Leonard Jacques Latour, boucher, rue Fond Pirette, et Ida Heptia, bouchère, en Pêcheurue. — Mathieu Nicolas Joseph M-nami, journalier, rue des Tanneurs, et Lambertine Fauconnier, journalière, rue Neuve. — Mathieu Albert, journalier, rue Saint Nicolas en Glain, veuf d'Anne Bodet, et Marie Catherine Wathier, journalière, même rue. — Jean Belonde, cordonnier, faubourg Ste. Walburge, veuf de Jeanne Gillon, et Marie Joseph Ancion, journalière, en Bèche. — Jean Louis Bertho, cordonnier, en Nassarue, et Françoise Joseph Paul, journalière, même rue. — Jean Jacques Henri Blancar, journalière, rue Saucy, et Marie Ida Dupont, journalière, même rue. — Henri Joseph Dupont, étudiant en pharmacie, domicilié à Stavelot, et Henriette Françoise Augustine Lowet, rue des Tanneurs.

Décès : 4 garçon, 5 filles, 3 hommes, 1 femme, savoir : Lambert Gérard, âgé de 67 ans, journalier, rue Tribouillet, veuf de Jeannette Collette. — Pierre Joseph Caroli, employé des accises pensionné, rue Entre deux Ponts, époux de N... N... — Ferdinand Nys, âgé de 20 ans, soldat à la cinquième compagnie, premier bataillon, quatrième régiment de ligne, en garnison en cette ville. — Marie Lejare, âgée de 83 ans, cuisinière, quai de la Sauvenière.

ANNONCES ET AVIS DIVERS.

IL S'EST EGARÉ UNE CHIENNE D'ARRÊT, brune de petite taille, répondant au nom de DIANE. RÉCOMPENSE à celui qui la remettra au n° 920, rue Royale.

ORBAN-XHENEUMONT, NÉGOCIANT, RUE DE L'UNIVERSITÉ,

Vient de recevoir une ASSORTIMENT DE CENT PIÈCES FOULARDS des Indes, dessins des plus nouveaux, la plus grande grandeur à frs. 4 50 et à frs. 5
ET UNE QUANTITÉ D'ARTICLES D'HIVER à des prix très avantageux.

La V^e CHARLES, née DENEUMOU LIN, PLACE St. Denis, n° 743, a l'honneur d'annoncer que son MAGASIN est constamment ASSORTI DE TOILES SUPERFINES, D'HOLLANDE et de COUTRAI, de 4/3; idem de BRABANT, de toutes largeurs, toutes espèces de LINGES de table; services damassés, nappes à thé blanches et écruées; batiste de France et d'Écosse; mouchoirs, id. bordures nouvelles; couteil damassé et autres pour matelas.

LE MOULIN DE NETTINÉ, CANTON DE ROCHEFORT.

Par acte du 27 novembre 1834, passé devant ADAMS, notaire à Liège, ayant été adjugé avec les biens en dépendans pour VINGT QUATRE MILLE CINQUANTE FRANCS, toute personne solvable peut surenchérir d'un vingtième jusqu'au cinq décembre 1834 inclusivement.

BON VIN du PAYS, à 60 centimes LA BOUTEILLE, rue de la Rose, n° 472, à la Grosse Bouteille.

BELLE VENTE DE BOIS BLANC

Le LUNDI 8 DÉCEMBRE 1834, à midi précis, le notaire FARCY VENDRA publiquement dans les prairies de la Paix-Dieu, commune de Bodegnée, UNE GRANDE QUANTITÉ DE TRÈS BEAUX BOIS BLANC. A un an de crédit. 424

RENTES A VENDRE.

Le LUNDI 4^{er} DÉCEMBRE 1834, à neuf heures du matin, le notaire WASSEIGE VENDRA AUX ENCHÈRES, en son étude, rue Hocheporte, les RENTES dont la désignation suit :

- 1^o La moitié d'une rente de 504 francs, due par M. Marc Colson, demeurant en Glain, constituée à 3 1/2 p. c.
 - 2^o La moitié d'une rente de 7 fr. 29 c., due par Jacques Latour, de Ste. Walburge.
 - 3^o La moitié d'une rente de 343 litrons 32 dés épeautre (10 setiers 2/3), due par Paschal Etienne, de Tignée.
 - 4^o La moitié d'une rente de 149 litrons 25 dés épeautre (4 setiers), due par Nicolas Bicheroux, de Jemeppe.
- S'adresser audit notaire pour voir les titres et conditions de cette vente. 963

VENTE D'UN MOBILIER.

MARDI PROCHAIN, 2 DÉCEMBRE, à 2 heures, et le lendemain, s'il y a lieu, les HÉRITIERS de M^{me} veuve LARMOYER feront VENDRE à la maison mortuaire, rue Féronstrée, n° 809, par le ministère de M^e DUSART, notaire TOUT SON MOBILIER, consistant en garde-robes, porcelaines, horloge, batterie de cuisine, marchandises et autres objets. 102

HUITRES anglaises, chez PARFONDRIY, derr. l'Hôtel de ville

BELLE FERME A VENDRE,

Pour sortir de l'indivision.

On fait savoir que le MARDI NEUF DÉCEMBRE 1834, à onze heures du matin, il sera procédé par le ministère de M^e DUSART, notaire à Liège, en son étude, rue Féronstrée à la VENTE DÉFINITIVE, aux enchères publiques et à l'extinction des feux, D'UNE BELLE FERME en très bon état, située en la commune de Hermeé, à deux lieues de Liège.

Cette ferme consiste en un quartier de maître, bâtimens d'habitation et d'exploitation et soixante-quatre bonniers métriques 87 perches 80 aunes (74 bonniers 8 verges grandes 8 1/2 petites, mesure locale) de jardins, prairies et terres de 1^{re} classe.

S'adresser audit M. DUSART notaire, pour voir les titres, a carte figurative et les conditions. 874

A LOUER présentement en tout ou partie, un local de 80 pieds de long, 30 de large sur 40 de haut, propre à y établir une fabrique quelconque, et un quartier y attenant avec magasins et 4 grands greniers.

S'adresser à Ste-Claire, n° 130, place Ste-Claire à Liège. 803

VENTE TRÈS CONSIDÉRABLE DE CHÊNES,

ET AUTRES ARBRES,

A MAREDRET, CANTON DE FOSSE,

MARDI 2 DÉCEMBRE 1834, et jours suivans, s'il y a lieu, aux neuf heures précises du matin, M. Eugène DE COPPIN, propriétaire à Ermeton sur Biert, fera VENDRE A CREDIT, au pied des arbres, à la recette des notaires DELVIGNE, de NAMUR, et MELOT, de FLAVION, LA BELLE FUTAIE qui se trouve sur une superficie de 50 bonniers, formant les coupes n° 1, 2 et 3 de la 2^e partie de Biert-l'Abbé, consistant en :

1^o 1489 CHÊNES de la plus belle élévation, propres pour arbres d'usines, à la grande construction, à la belle menuiserie et à faire des douves; la plus grande partie de ces arbres ont de 6 à 14 pieds de pourtour.

2^o 200 HETRES également de la plus belle élévation dont une grande partie ont de 10 à 12 pieds de circonférence.

3^o Et une grande quantité de BOIS BLANCS, CERISIERS FRENES et autres arbres.

L'exploitation de ce bois pourra se faire avec beaucoup de facilité par les chemins bien empierrés qui partent dudit bois, qui n'est distant que 1^o d'une lieue de la Meuse, 2^o et d'un 8 demi lieue de la route de Rouillon à Fraire, et de celle de Philippeville à Dinant. 3c

MONT DE PIÉTÉ.

Marli, 2 décembre et jours suivans, à 2 heures précises, on VENDRA publiquement, dans une des salles de l'établissement (quai de la Batte, n° 1112), les gages surannés reçus en septembre 1833.

Le mont-de-piété prête pour les bijoux, la vaisselle et les objets d'or et d'argent à raison de 1/5 de leur valeur au poids, et pour tous les autres effets, à raison de 2/3 de leur évaluation.

En s'adressant directement à l'établissement, on ne paie que 8 p. 0/0 d'intérêts sur une somme de 400 francs, et seulement 7 p. 0/0 lorsque le prêt excède 800 francs. L'emprunteur n'a aucun autre frais à supporter. On peut traiter avec le directeur exclusivement, à son domicile à l'établissement.

Ceux qui se servent de l'intermédiaire des commissionnaires urés du Mont, sont prévenus que le salaire de ces agens est fixé d'après le tarif suivant :

Pour un gage d'un franc, 2 cent. de port + 1 cent. de report	2	3	2
" 2 " 3 " 2 "	3	4	2
" 4 " 6 " 2 "	4	6	2
" 5 " 8 " 4 "	5	8	4
" 6 " 10 " 4 "	6	10	4
" 7 " 12 " 6 "	7	12	6
" 8 " 14 " 6 "	8	14	6

Idem 10 francs à 200 francs, 1 pour cent de port, 1/2 p. 0/0 de report.

Sur l'excédant de 200 francs 1/2 p. 0/0 de port, 1/4 p. 0/0 de report.

Lorsqu'un gage a séjourné trois mois dans les magasins, l'emprunteur a la faculté de le faire vendre.

Les frais de vente sont fixés à 5 p. 0/0.

Liège, le 24 novembre 1834.

Le directeur, Félix JEHOTTE.

Un APPRENTI sachant lire le manuscrit peut se présenter au bureau de cette feuille.

LE PAYSAGISTE.

Cours d'études progressives de paysage publié en vingt livraisons, composées chacune de cinq dessins, in-4^o, lithographiés par J. COIGNET.

Prix franco pour la Belgique sur papier grand raison, cinq livraisons 14 f. dix 20 f. vingt 34 f., 43, 24 et 40 sur grand papier Jésus.

Une livraison tous les 20 jours.

La cinquième livraison est en vente.

On souscrit à BRUXELLES A LA LIBRAIRIE MODERNE, Montagne de la Cour, n° 2. 85

AVIS.

Il sera procédé le 1^{er} décembre 1834, au ministère de la guerre, à Bruxelles, à L'ADJUDICATION, par voie de soumissions, de l'entreprise des TRANSPORTS MILITAIRES par eau et par terre, dans toute l'étendue du royaume, pendant l'année 1835.

Le cahier des charges, clauses et conditions auxquelles cette adjudication s'effectuera est déposé au bureau militaire de l'administration provinciale de Liège, rue Agimont, en cette ville, où chacun peut en prendre inspection.

A Liège, le 19 novembre 1834.

COMMERCE.

Bourse de Vienne du 18 nov. — Métalliques, 99 3/4 Actions de la banque 1282 0/0.

Fonds anglais du 25 nov. — Cons., 91 1/4 0/0. — belge 99 0/0, holland. 53 0/0, Portug. 86 0/0, Esp. cortés 54 7/8.

Bourse de Paris, du 26 nov. — Rentes, 5 p. 0/0, 105 30 fin cour., 105 45. — Rentes, 3 p. c. 77 00, fin cour., 77 10

— Actions de la banque, 0000 00. — Emprunt de la ville de Paris, 0000 00. — Rentes de Naples, 95 00; fin cour., 94 95.

— Emprunt Guebhard, 44 3/4; fin cour., 00 0/0. — Rente perpétuelle, 5 p. 0/0, 43 1/2; fin cour., 00 0/0; 3 p. 0/0, 27 0/0; fin cour., 00 0/0; différée 00 0/0.

— Portugais, 00 0/0. — d'Haiti 000 00. — Grec, 000 — Rmpr. belge, 97 5/8; fin cour., 00 0/0 — Empr. romain, 93 3/4; fin cour., 00 0/0. — Empr. de la ville de Bruxelles 0000.

Bourse d'Amsterdam, du 26 nov. — Dette active, 52 1/2 0000 Dito, 99 7/16. — Bill. de change, 22 13/16. — Oblig. du Syndicat, 91 1/2 0/0 — Dito, 74 1/2 0/0. — Rente des dom.

Act. de la Société de commerce, 000 0/0. — Rente française, 77 7/8. — Dito de 1833, 0/0. — Obl. russe 110 p. et C^e, 102 7/8 0/0.

Dito de 1828, 103 0/0 0000 — Inscript. russes, 00 0/0 0000 — Empr. russe 1831, 97 7/8 0/0. — Rente perp. d'Esp. 000 0/0 — Dito 00. — Dette diff. d'Esp., 15 5/8 000 000 — Obl. mét. Autriche, 98 1/4 00 00. — Lots chez Gollals, 0/00. — Cert. Naples falc., 000 10. — Oblig. Hanovises, 00 0/0. — Oblig. du Brésil, 78 3/8. — Cortés, 00 0/0 00/00. — Dito Grec, 0 — Lots de Pologne; 120 3/4.

Bourse d'Anvers, du 27 novembre.

Changes.	à courts jours.	à deux mois.	à 3 mois.
Amsterdam.	3 1/4 0/0 perte.		
Londres.	12 07 1/2	12 00	
Paris.	47 3/8	A 17 1/16	A 46 15/16
Francfort.	36 1/4	A 36 1/8	A 36
Hambourg.	35 9/16	35 3/8	P 00 0/00

Escompte 4 0/0.

Effets publics. Belgique. — Dette active, 103 1/2 et P. Id. dit. 44 0/0 0. — Oblig. de l'entr., 95 P. — Empr. de 48 mill. 97 5/8 P. 000 — Id. de 12 mill., 0/1. Id. de 24 mill., 00 0/00.

Hollande. Dette active, 2 1/2, 00 0/0 0. Id. différée, 0000.

Espagne. Guebb., 44 3/4 0/0 et P. Id. perp. Paris, 5 p. c. 0/00. Id. perp. Amst., 44 3/4 et A. 000. 0/0. — Idem dette différée, 15 1/2.

MARCHANDISES. — Ventes par contrat privé.

500 balles café Saint Domingue, de 30 1/2 à 31 1/2 cents consom.

600 balles café Batavia, de 32 1/2 à 33 cents cons.

800 balles café Brésil bas ord., à 28 1/2 cts. cons.

400 canastres sucre Soerabaya blond, à fl. 48 cent.

250 caisses sucre Havane blond, de fl. 18 à 19 cent.

Arrivages au port d'Anvers, du 27 novembre.

Le koff hanovrien Eliza, cap. Stryter, ven. d'Ookziel, ch. d'avoine.

Le schooner belge Léopold, cap. Dejabger, ven. de Liverpool, ch. de sel, coton et sucre.

Le koff hanovrien Latitia, cap. Rutger, v. de Carolineriez, ch. de graine de navets et avoine.

Le koff hambourgeois Vrienschap, cap. Hoff, v. d'Emden, ch. d'avoine.

Bourse de Bruxelles, du 27 nov. — Belgique. Dette active 51 3/4 P. Empr. 24 mill., 97 1/2 P. 0. — Hollande. Dette active 52 0/0 P. — Espagne Guebb., 44 3/4 P. 0 Perpétuelle Anvers 4 p. 0/0. Id. Amst. 5 p. 0/0, 44 3/4 P. 00 0/0. Id. Paris 3 p. 0/0, 28 P. 0/0. Cortés à Lond., 41 0/0 P. Dette diff. 15 3/4 P.

Prix des grains au marché de Liège du 27 nov.

Froment nouveau, l'hectolitre, 14 francs 78 cent.

Id. vieux l'hectolitre, 15 francs 23 cent.

Seigle, id., 9

H. Lignac, impr. du Journal, rue du Pot-d'Or, n° 622, à Liège.